ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

exonération

Question écrite n° 29760

Texte de la question

M. Jacques Bompard interroge M. le ministre délégué auprès du ministre de l'économie et des finances, chargé du budget, sur la fiscalité des plus-values réalisées en France par les investisseurs qataris. Depuis un avenant de 2008 à la convention fiscale franco-qatari, les plus-values réalisées en France par les investisseurs qataris sont exemptes d'impôt, transformant la France en paradis fiscal du Qatar et entraînant l'absorption progressive du patrimoine culturel, commercial, industriel et sportif par des financiers de ce pays. À l'heure où les Français sont accablés de prélèvements obligatoires qui ne cessent d'augmenter, cette inégalité devant l'impôt est incompréhensible pour eux. Il l'interroge donc sur la constitutionnalité de cet avenant à la convention fiscale franco-qatari à caractère ségrégatif et s'il compte supprimer rapidement cette disposition intolérable pour les contribuables français.

Données clés

Auteur : M. Jacques Bompard
Circonscription : Vaucluse (4e circonscription) - Non inscrit
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 29760
Rubrique : Plus-values : imposition
Ministère interrogé : Budget
Ministère attributaire : Action et comptes publics

Date(s) clée(s)

Question publiée au JO le : 18 juin 2013, page 6288
Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)